

**MAIRIE DE BRENNILIS  
LE BOURG  
29690 BRENNILIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille onze, le 22 mars à 9 h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,  
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie  
Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec

Absents, excusés : Jérôme Cochenec procuration à Anita Daniel, Carole le Boulanger,  
procuration à Berc'hed Troadec

Convocation: 8 mars 2011

Secrétaire de séance: Marcel Gérardin

\*\*\*\*\*

**Objet** : Instauration d'un droit de préemption urbain

Dans l'intérêt de la commune, afin de pouvoir gérer au mieux sa politique foncière, le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer le droit de préemption urbain (D.P.U) sur l'ensemble des zones U et AU de la commune.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le P.L.U approuvé par délibération du 13 janvier 2011, rendu exécutoire le 24 février 2011,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU de la commune, délimitées par le P.L.U.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT